

INFO-ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Témoignage :

Dans un Foyer ESAT, alors que le résident y a son logement principal comme adresse fiscale et ce depuis de nombreuses années,

la direction pour des questions d'ajustement des vacances du personnel, ferme le foyer pour Noël et ce pendant 10 jours et cette mesure n'existe pas officiellement.

Aux objections de celui qui n'a pas de parents ni de lieu où aller on lui répond « va en colonie »

Pendant une période la décision était atténuée par une aide physique pour installer la personne dans un autre service avec quelques affaires. Mais maintenant c'est « dehors ».

Cette décision pose un problème d'officialisation.

Cette fermeture n'a fait l'objet d'aucune information préalable, que ce soit sur la plaquette, sur le règlement intérieur ou sur le Contrat d'hébergement du Foyer lié à l'ESAT. Absence totale aussi d'un quelconque avenant du conseil d'administration à cette mesure dans le temps.

Elle peut être le résultat d'un « Usage » mais ne faisant l'objet d'aucune reprise écrite pour intégration dans le règlement intérieur, elle ne peut être considérée comme officielle et donc cette fermeture de fait est arbitraire.

Cette conclusion est confirmée par des gens des métiers sociaux comme l'assistante sociale, les éducateurs etc.

En dehors de cette réalité imposée cette mesure appelle les remarques suivantes :

1. Placement MDPH : Cet organisme officiel, dans ses décisions issues de consultations d'éléments médicaux sociaux et en prenant la mesure du handicap, a conclu que la personne n'était pas en mesure de mener sa vie de manière entièrement autonome et qu'une assistance de vie dans un milieu sécurisé comme un foyer était ce qui lui était nécessaire.

Cette décision officielle est l'élément créateur du foyer et le justificatif du personnel qualifié.

Or, subitement et unilatéralement, la structure décide que le concerné devient pour les besoins en personnels, capable pendant ces 10 jours, de mener sa vie normalement, en complète opposition avec les conclusions de la MDPH et sans aucune consultation particulière avec cet organisme.

Et subitement à son retour dans la structure la personne redevient un handicapé pour qui la structure couvre tous les besoins qu'elle ne peut assurer elle-même.

Ce double discours en l'absence de défense opposable est un scandale.

2. Coût financier : Considérant les bas revenus du résident face au coup de l'opération de cette « colonie » qui en fait se termine en hôtel avec une facture de 1500 euros environs, c'est un gouffre financier pour lui qui voit ses économies de 12 mois disparaître en 10 jours. De plus personne pendant les mois qui précèdent, ne l'a formé à économiser pour ce besoin particulier. C'est donc un événement brutal financièrement parlant pour quelqu'un réputé incapable et souvent sous curatelle ou tutelle.

3. Impact psychologique : Cette personne habituée à être entourée et à se retrouver au quotidien dans un environnement sécuritaire et au contact de copains ayant les mêmes problèmes physiques ou de société, se retrouve seule, isolée de gens connus, sans recours en cas d'aléas important médicalement ou sécuritaire et devant gérer subitement sans préparation

ce qu'elle était réputée incapable de faire la veille ??? De plus étant sans famille l'impact psychologique est énorme et peut créer des troubles affectifs.

4. La Loi : La trêve hivernale du 1er novembre au 31 mars exclu toute possibilité d'expulsion quel que soit le motif invoqué à moins qu'elle ne soit assortie d'un relogement. Ce qui n'est pas le cas. De plus seul un juge est en compétence pour ce type de décision.

Et donc pour simplifier et en considérant simplement la personne comme un locataire dans son logement et qui est à jour de ses règlements, cette fermeture qui se traduit ipso facto par une expulsion non justifiée est totalement en contradiction avec la loi et donc impossible dans un monde normal.

5. Noël : Et même si cette possibilité de « colonie » était envisageable, considérant la période Noël, soit en pleine saison de vacances de familles, déjà trouver un logement, s'y transporter, prendre le minimum d'affaires pour passer au mieux cette période : linge, argent, ordinateur, musique etc. est pour cette personne une opération souvent au-delà de son organisation possible et se passe généralement très mal.

Pour conclure, nous savons que si ces structures ont le mérite d'exister. Bien souvent elles ont un fonctionnement anarchique, avec des décisions extraordinaires prises unilatéralement, prenant à minima en considération la personne et que dire des parents souvent squeezés, alors qu'ils sont les seuls témoins du quotidien du malade et donc une source d'information que rien ne peut remplacer.

Mais il y va ainsi de la vie dans les Foyers et il faudra encore beaucoup d'efforts pour changer les mentalités des personnels. Pour ma part je m'y emploie tous les jours, avec quelques réserves pour ne pas me mettre en perpétuelle opposition.

Si ce texte peut être utile à quelqu'un j'en serai ravi. Échangeons pour faire bouger les lignes.